



## 14ème législature

<b>Question N° : 1230</b>	De <b>M. Bruno Nestor Azerot</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Martinique )	<b>Question orale sans débat</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> > santé	<b>Analyse</b> > épidémies. maladies vectorielles. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>26/01/2016</b> Réponse publiée au JO le : <b>03/02/2016</b> page : <b>741</b>		

### Texte de la question

M. Bruno Nestor Azerot interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la circulation active d'un nouveau virus aux Antilles: le zika. Si un seul cas avait été repéré en Martinique en décembre 2015, ce sont 12 cas qui ont désormais été confirmés au mois de janvier 2016 et 150 cas sont déclarés suspects aujourd'hui. Nous assistons donc à la naissance d'une épidémie qui se propage à une vitesse fulgurante et nécessite la mobilisation des pouvoirs publics, notamment sanitaires. Ce virus zika, s'il n'est pas mortel, s'attaque à toute personne mais est particulièrement dangereux pour les personnes faibles, malades, ou les femmes enceintes, provoquant des fièvres, des courbatures, des éruptions cutanées, des conjonctivites, des œdèmes des mains ou des pieds, et éventuellement des malformations ou des complications neurologiques. Les risques pour l'avenir pourraient également être décuplés si ce nouveau virus se conjugait avec ceux que les Antilles connaissent déjà comme la dengue ou le chikungunya. Le danger d'une double, voire d'une triple épidémie, ne peut être exclu, d'autant que le virus est transmis par le même vecteur moustique que les deux autres. Il lui demande en conséquence quelles mesures le Gouvernement a pris ou compte prendre pour enrayer dès maintenant la propagation du virus et assurer la sécurité sanitaire des régions françaises touchées.

### Texte de la réponse

#### PROPAGATION DU VIRUS ZIKA AUX ANTILLES

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Nestor Azerot, pour exposer sa question, n° 1230, relative à la propagation du virus Zika aux Antilles.

**M. Bruno Nestor Azerot.** Ma question porte sur l'épidémie du nouveau virus, Zika, qui touche les Antilles françaises et l'Amérique latine.

Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes s'est exprimée sur cette question en fin de semaine dernière et ses propos ont suscité un certain émoi en Martinique et en Guadeloupe. Je souhaiterais qu'ils soient clarifiés, car je ne veux pas que l'on puisse lui faire le procès de penser plus à la santé des touristes français qui viendraient dans nos îles plutôt qu'à celle de nos compatriotes français des îles, confrontés quotidiennement à ces risques.

Mme la ministre a demandé aux touristes d'éviter de se rendre dans nos îles. J'appelle son attention sur les conséquences économiques que ses propos peuvent engendrer dans des régions qui vivent essentiellement du tourisme.

L'important est de traiter rapidement cette épidémie galopante.

Le fléau est très grave. La Martinique et la Guyane sont désormais en niveau 3 de programme de surveillance et d'alerte pour gérer l'épidémie. La Guadeloupe et Saint-Martin sont touchées. L'Organisation mondiale de la santé a émis une alerte mondiale. En décembre, on comptait une cinquantaine de cas en Martinique. On en recense près d'un millier aujourd'hui.

Je souhaiterais donc, madame la secrétaire d'État, que vous fassiez le point sur l'évolution et le traitement de l'épidémie. Quels moyens supplémentaires vont-ils être alloués aux hôpitaux et aux collectivités d'outre-mer pour traiter le phénomène ? Quelles mesures le Gouvernement va-t-il prendre pour assurer la santé et la sécurité de nos compatriotes outre-mer, notamment des femmes enceintes ?

Il est urgent d'agir, car les risques pourraient être décuplés si ce nouveau virus se conjuguait avec ceux que les Antilles connaissent déjà, comme la dengue ou le chikungunya. Avec la saison des pluies qui s'annonce, le danger d'une double, voire d'une triple épidémie ne peut être exclu, d'autant que le virus est transmis par le même vecteur moustique que les deux autres.

Je salue la création d'une cellule de crise spécifique, mais vous demande d'en préciser les moyens, les contours et les objectifs.

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des droits des femmes.

**Mme Pascale Boistard**, *secrétaire d'État chargée des droits des femmes.* Monsieur le député, comme vous l'avez indiqué, depuis que les premiers cas autochtones de Zika ont été détectés fin décembre en Guyane, la situation épidémiologique a évolué.

L'épidémie est aujourd'hui installée en Guyane et en Martinique. Au 29 janvier, 2 287 cas cliniquement évocateurs ont été recensés en Martinique, 245 cas cliniquement évocateurs ont été recensés en Guyane, dix cas ont été confirmés en Guadeloupe, et un seul cas a été confirmé à Saint-Martin.

Dès l'apparition du premier cas en décembre, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a pris toutes les mesures nécessaires. La population a été informée des risques liés à ce virus et des mesures de prévention ont été renforcées.

Les professionnels de santé ont été informés de l'importance de la surveillance et de la détection des cas le plus précocement possible. Les autorités sanitaires et les collectivités locales se sont mobilisées et la lutte antivectorielle a été renforcée. Des messages d'information ont été diffusés aux voyageurs.

L'hypothèse d'une relation de cause à effet entre la recrudescence de cas de microcéphalie fœtale ou néonatales et une infection par le virus Zika chez la mère est probable. La ministre a donc mis en place des recommandations du Haut Conseil de la santé publique qui lui ont été remises.

Celles-ci prévoient une information spécifique pour les femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse et pour les femmes en âge de procréer vivant dans les zones touchées par une épidémie Zika. Elles prévoient également un suivi médical et une prise en charge renforcée pour toutes les femmes enceintes dans les zones d'épidémie. Il est



recommandé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse et ayant le projet de se rendre dans des zones où sévit le Zika, de reporter leur voyage.

Aujourd'hui, chaque directeur général des agences régionales de santé de Guyane, Martinique et Guadeloupe est mobilisé pour garantir la prise en charge des formes graves, notamment neurologiques et fœtales, d'infection par le virus.

L'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires, l'EPRUS, a identifié des professionnels de santé en métropole, prêts à renforcer les équipes locales. Il a acquis des matériels spécifiques de réanimation. Il a positionné deux épidémiologistes auprès de la cellule interrégionale d'épidémiologie Antilles-Guyane afin d'appuyer la surveillance épidémiologique des cas, et a envoyé une équipe d'évaluation en fin de semaine dernière en Martinique.

Quatre professionnels de santé sont en Martinique depuis vendredi dernier. Ils se rendront au cours des dix prochains jours en Guyane et en Guadeloupe. Leur objectif est d'évaluer les besoins complémentaires à fournir aux hôpitaux et aux médecins dans ces territoires.

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Nestor Azerot.

**M. Bruno Nestor Azerot.** Je remercie Mme la secrétaire d'État pour la qualité et la précision de sa réponse. Demain, à huit heures et demie, Mme la ministre Marisol Touraine recevra tous les députés des outre-mer. C'est une bonne initiative que je salue.